



## ***DOLOMITES***

**Séjour ski et surf pour les enfants de 7 à 18 ans  
du 7 février au 13 février 2010  
(avec agrément Jeunesse et Sport)**

**Les personnels UDS-CNRS devront fournir une fiche d'imposition des revenus de 2008 ainsi qu'un justificatif d'appartenance (fiche de salaire).**

=====

**Domaine multi-stations :** l'équipement extraordinaire des Dolomites permet de glisser, skier ou surfer de stations en sommets et vallées par 1 100 kms de pistes desservies par 430 remontées mécaniques.

### ***Adresse de la pension :***

#### **Gasthof Edy - Fam. Kohlgruber**

Pfalzner Straße 2 - 39030 Pfalzen (BZ) - Tél. 0474/528141 - Fax 0474/528442

Email : [info@gasthof-edy.com](mailto:info@gasthof-edy.com) - Site Internet : <http://www.gasthof-edy.com>

**Tarif de base :** 640 Euros (agents UDS et CNRS : subvention selon QF).

#### ***Le séjour comprend :***

- le transport en autocar grand tourisme
- 5 jours de forfait remontées mécaniques multi-stations (Super-Dolomiti)
- la pension complète (déjeuner en restaurant d'altitude)
- l'encadrement ski ou surf par groupe de niveau durant la journée
- l'encadrement général durant toute la durée du séjour
- les transferts en bus
- l'assurance rapatriement



**Hébergement :** Hôtel de grand confort en chambre de 2, 3 et 4 lits.

**Encadrement :** assuré par des moniteurs diplômés FFS – ski et surf par groupe de niveaux – activités annexes en soirée (salle de jeux, vidéo, tennis de table, piscine, patinoire, sorties shopping et visite de la station de Bruneck).

Un acompte de 100 € de la participation financière sera demandé au moment de l'inscription.

Liste des pièces à fournir :

- une photo de l'enfant ;
- un certificat médical datant de moins de 3 mois qui autorise la pratique du ski ;
- une fiche sanitaire (fournie par nos soins) ;
- Photocopie de l'avertissement des impôts 2008 ;
- Photocopie d'une feuille de paie récente) ;
- Photocopie recto verso de la carte d'identité et de l'autorisation de sortie du territoire ou photocopie du passeport de l'enfant.

**Réglementation :** Le port du casque pour les enfants de -14 ans est obligatoire en Italie

**Inscription au SPACS pour les agents UDS  
Inscription au CAES pour les agents CNRS**